

Synthèse des échanges de la journée technique CATER

MISSIONS « COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »	
Zones humides	
DATE & HEURE	LIEU
04/07/2014	Mortain (Communauté de communes) puis Barenton (parcelle agricole) - 50
9:30 – 16 :30	

PARTICIPANTS

ORGANISATION	NOM	STATUT	COORDONNEES	PARTICIPANT/E			DIFFUSIO N	
				Présent/ e	Excusé/ e	Absent/ e	Avis	Info
CEN BN	CERLES Magali	Directrice	m.cerles@cen-bn.fr	x				x
CdC Côte des Isles	CLEMENT Mickaël	TECHNICIEN RIVIÈRE	technicien2@cotedesisles.com	x				x
CdC Val de Saire	CORRE Emmanuel	Technicien cours d'eau	coursdeau@val-de-saire.com	x				x
DDTM 50	FOURNY Christophe	Police de l'eau	christophe.fourmy@manche.gouv.fr	x				x
DDTM 50	MONTREUIL Cédric	Police de l'eau	cedric.montreuil@manche.gouv.fr	x				x
SMBS	JOUE Aurélie	Directrice SMBS	sage-selune@wanadoo.fr	x				x
ONEMA	POINTU Christophe	Agent technique principal de l'environnement	christophe.pointu@onema.fr	x				x
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve	ROBIN Delphine	Technicienne rivière	douve.robin@yahoo.fr	x				x
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve	GAINARD Chloé	stagiaire		x				x
SMIACEB	LANGEVIN Thomas	TECHNICIEN RIVIÈRE	syndicatrisle@orange.fr	x				x
SMIACEB	ROULET Baptiste	Technicien	syndicatrisle.ppre@orange.fr	x				x
CdC Sources de l'Orne	ROULLIER Camille	TECHNICIEN RIVIÈRE et BV	camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr	x				x
SYMOA	RAK Amélie	TECHNICIEN	symoa@orange.fr	x				x

		RIVIÈRE					
SYMOA	LORIDON Pierre	TECHNICIEN RIVIÈRE	pierre.loridon@symoa.net	x			x
SMBCG	EYCHENNE Guillaume	TECHNICIEN RIVIÈRE	guillaume.eychenne@ville-granville.fr	x			x
SI3R	BEAUMONT Christophe	TECHNICIEN RIVIÈRE	syndicat.rouvre@wanadoo.fr	x			x
SI3R		Stagiaire		x			x
SI3R		Stagiaire		x			x
CdC St James	CORDOUEN Pierric	Technicien bocage	pierric.cordouen@cdc-saintjames.org	x			x
CdC St James	DOARE Cédric	TECHNICIEN RIVIÈRE	cedric.doare@cdc-saintjames.org	x			x
CdC St James	MORDAN Christina	Stagiaire		x			x
Louvigné Communauté	ORDONNEAU Tromas	Stagiaire		x			x
Symel	MADELEINE Clément	Stagiaire		x			x
PNR Normandie Maine	SCELLES Mathieu	TECHNICIEN RIVIÈRE	matthieu.scelles@parc-normandie-maine.fr	x			x
PNR Normandie Maine	LEROY Clovis	stagiaire		x			x
SMBS	FOURNEL Richard	Technicien zones humides	richard-fournel.selune@orange.fr	x			x
	DORENLOR Philippe	Exploitant agricole		x			x
FR CIVAM BN	LERETRIF Etienne	Animateur agricole	etienne.leretrif@civam.org	x			x
SMSA	TELLIER Flavien	TECHNICIEN RIVIÈRE	f.tellier.seulles@orange.fr	x			x
SMSA	MAUGER Sébastien	Technicien	s.mauger.seulles@hotmail.com	x			x
Odysées	GOUHIER Aurélie	TECHNICIEN RIVIÈRE	aurelie.gouhier-see@laposte.net	x			x
SIAES	GENOEL Romuald	Chargé de missions rivières	romuald.genoel@siaes.net	x			x
SIAES	Irénée	stagiaire		x			x
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières du Bessin	DUCLA Audrey	Technicienne rivière	ducla.siabt@laposte.net	x			x
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières du	CHEVALIER Laurane	stagiaire		x			x

Bessin								
St Lô agglo	LEVAVASSEUR Jérémy	TECHNICIEN RIVIÈRE	levavasseur.smvv@orange.fr	x				x
St Lô agglo		stagiaire		x				x
CdC Lessay	ENDELIN Julien	TECHNICIEN RIVIÈRE	rivieres@canton-lessay.com	x				x
Louvigné Communauté	DELANGLE Lydia	Technicienne rivière et bocage	lydia.delangle@louvignecommun aute.org	x				x
Cdc de St-Hilaire du Harcouët Avranches Mont- St-Michel	VIOUX Jordan	TECHNICIEN RIVIÈRE	riviere@cdc-st-hilaire.com					
Cdc de St-Hilaire du Harcouët Avranches Mont- St-Michel	BLACHARD Valentin	stagiaire						
Syndicat Mixte de la Soulles	BALLOIS Florent	TECHNICIEN RIVIÈRE	syndicatmixtedelasoulles@coutan ces.fr					
SMBVT	MARIE Fabien	Chargé de missions	syndicatdelatouques@orange.fr					
CdC du Mortainais	BECHET Raymond	Vice-président	raymond.bechet@cdcmortain.fr	x				x
AESN	THIERRY Lefèvre	Chargé d'opérations milieux aquatiques et humides	lefevre.thierry@aesn.fr	x				x
CATER BN	WEIL Stéphane	Directeur	stephane.weil@caterbn.fr	x				x
CATER BN	FOURNIALS Xavier	Chargé de missions	xavier.fournials@caterbn.fr	x				x
CATER BN	GOUINEAU Cédric	Chargé de missions	cedric.gouineau@caterbn.fr	x				x
CATER de Basse- Normandie	MAVOKA-ISANA Estelle	Chargée de missions zones humides	estelle.mavoka-isana@caterbn.fr	x				x

REDACTION : Estelle MAVOKA-ISANA

HISTORIQUE DES VERSIONS			DIFFUSION
Version 1			08/07/2014
Version 2			01/12/2014

1. Introduction

Dans le cadre de la journée technique du 4 juillet 2014, la CATER de Basse-Normandie a convié l'ensemble des techniciens rivière et bocage de Basse-Normandie, ainsi que les acteurs liés à la préservation des milieux aquatiques, afin de faire un porté à connaissances sur les sujets suivants :

- Actualité sur le projet d'arasement des 2 barrages hydro-électriques de la Sélune (Aurélie Joué, SMBS),
- Les zones humides (identification, diagnostic, actions de préservation, gestion, ...) (Estelle Mavoka-Isana, CATER BN puis Magali Cerles, CEN BN), L'organisation des modalités de financement régionales pour les milieux aquatiques de Basse Normandie (Thierry Lefèvre, AESN).
- L'évolution des programmes de restauration/entretien des cours d'eau (Stéphane WEIL, CATER BN)

L'ensemble des présentations de cette journée sont disponible pour les membres du réseau régional sur le site de la CATER à l'adresse suivante : <http://www.caterbn.fr/reseau/dossiers/jt-mortain-4-07-2014.html>

2. Points abordés

M. BECHET, Vice-président de la Communauté de communes du Mortainais est heureux d'accueillir la journée technique de la CATER dans ses locaux. Il indique que sur son secteur la problématique « zones humides » est bien présente et termine en ouvrant la journée.

Mme Mavoka-Isana rappelle le déroulé de la journée et les points qui seront abordés dans le cadre de la matinée de présentations.

2.1. Informations sur l'actualité concernant les 2 barrages hydro-électriques de la Sélune (Aurélie Joué, SAGE Sélune)

Suite à la présentation, M. LEVAVASSEUR souhaite savoir si les terrains bordant les barrages de la Sélune seront privatisés à l'avenir.

Mme JOUE lui indique qu'il est fort probable que les terrains concernés soient à termes rétrocédés à une collectivité (Communauté de communes ou syndicat de bassin).

M. GENOEL s'interroge sur l'impact que pourrait engendrer le lessivage des sédiments accumulés en amont des barrages, suite à leur arasement.

Mme JOUE lui indique que les sédiments seront étalés dans le lit majeur de la Sélune. Ces derniers sont faiblement chargés en métaux lourds. En effet, les faibles taux mesurés permettront de procéder à leur épandage sur les terres avoisinantes.

M. MARIE se questionne sur la pérennisation de la capacité hydraulique de la Sélune, suite à l'arasement des barrages. Il souhaite savoir si les sédiments stockés en amont des barrages ne vont pas venir obstruer les écoulements. La dynamique restaurée du cours d'eau lui permettra de dissiper son énergie dans le lit majeur et de retracer des écoulements préférentiels.

Mme ROBIN s'interroge sur le financement de cette opération d'arasement. M. LEFEVRE indique que les travaux sur la continuité écologique sont subventionnés à 80%, avec un complément d'une subvention de 20% pour les priorités PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires), ce qui est le cas pour les barrages de la Roche-qui-Boit à Ducey et du barrage de Vezins.

M. GENOEL indique que 10 ans de travail préliminaire avant la réalisation des travaux, par rapport aux enjeux de l'effacement et comparer à d'autres projets moins ambitieux de la restauration écologique, lui semblaient un temps assez court.

M. LEFEVRE précise que les travaux d'arasement seront suivis d'un programme scientifique de 15 ans, afin de mesurer les effets du projet sur l'ensemble du contexte local et d'ajuster les différentes étapes de l'effacement des barrages de la Sélune.

Par ailleurs, M. LEFEVRE indique que des pêches de sauvetage sont prévues en aval des barrages, afin de limiter l'éventuelle perte de poissons.

2.2. Présentation des outils CATER (priorisation des actions et diagnostic ZH permettant programmation d'actions) (Estelle Mavoka-Isana - CATER BN)

Suite à la présentation, Mme ROBIN s'interroge sur la nécessité de rouvrir les milieux humides qui s'embroussaillent puis s'emboisent ; le stade « forêt » étant le stade d'évolution ultime naturel.

Mme MAVOKA lui précise qu'il est généralement recommandé de préserver une mosaïque d'habitats : une prairie peut ainsi contenir quelques bosquets d'arbres, permettant le développement de certaines espèces d'oiseaux, d'insectes, etc.

Une fermeture totale du milieu engendrerait une perte de biodiversité et une diminution des fonctionnalités des zones humides, du fait de leur assèchement.

M. CORDOEN indique que les zones de peupleraie sont susceptibles d'améliorer les capacités de rétention des eaux de crues et d'augmenter les capacités épuratoires des sols humides, du fait de la présence d'un système racinaire plus développé que le système prairial recherché.

Mme MAVOKA lui indique qu'effectivement il existe des études qui tendent à montrer que les peupleraies ne sont pas si néfastes que ça pour les fonctionnalités des zones humides.

Cependant, bien souvent avant l'implantation des peupliers, les zones humides sont drainées, ce qui constitue un impact non négligeable. Par conséquent, l'évapotranspiration induite en plus par la peupleraie pourrait engendrer un assèchement progressif de la zone humide.

Mme MAVOKA précise que, par contre, les prairies à très hautes herbes (mégaphorbiaies) sont intéressantes pour les capacités des zones humides. Les racines étant plus développées, les capacités épuratoires des zones humides sont accrues. Par ailleurs, le phénomène d'évapotranspiration reste raisonnable et n'engendre donc pas un assèchement de la zone humide.

M. FOURNY se questionne sur la légitimité d'un chargement de 1,4 UGB/ha/an préconisé dans le cadre de la nouvelle MAEC zh (Mesure Agro-Environnementale et Climatique « zones humides »).

Mme MAVOKA lui précise que les 1,4 UGB constituent un seuil à ne pas dépasser, mais qu'effectivement dans les zones humides oligotrophes (pauvres en nutriments), les préconisations sont plutôt de 0,5 à 0,8 UGB/ha/an et dans les autres zones humides, les chargements souhaités oscillent entre 0,8 et 1 UGB/ha/an.

2.3. Actions de préservation des ZH du CEN de Basse-Normandie sur le secteur du Mortainais (Magali Cerles - CEN BN)

Suite à la présentation, M. WEIL s'interroge sur les possibilités de complémentarité entre les techniciens rivière et les chargés de missions du CEN de BN.

M. LEVAVASSEUR indique qu'il collabore d'ores et déjà avec M. ARIAL du CEN, dans le cadre d'une convention signée entre St-Lô Agglomération et le CEN BN concernant la restauration de mares (Programme Régional d'Actions pour les Mares).

M.LEVAVASSEUR, via ses prospections de terrain, repère les sites où la restauration voire la création de mares sont possibles et remonte l'information au chargé de missions du CEN responsable du PRAM.

Une à deux mares par ans sont ainsi rouvertes ou curées sur le bassin versant de la Vire.

Mme JOUE s'interroge sur la possibilité pour le CEN d'acquérir des zones humides non patrimoniales.

Mme CERLES lui indique que cela est possible. Cependant, il faudra se fixer des priorités et voir si le CEN a la capacité financière de gérer d'autres zones humides que les zones humides d'intérêt patrimonial. Selon M. WEIL, cette possibilité d'acquisition pourrait permettre de débloquer certaines situations, où la non propriété foncière rend impossible la mise en œuvre d'actions de préservation des zones humides.

2.4. Retour sur l'animation MAEt du technicien ZH du BV Sélune (Richard Fournel, SMBS)

Suite à la présentation, M. TELLIER souhaite savoir à quelle échelle se contractualisent les MAE. M. FOURNEL lui indique que les MAE sont signées à la parcelle. Il précise que si l'exploitant, dans son îlot PAC, possède une zone humide sur son exploitation, la totalité de l'îlot peut être contractualisée (l'unité minimale est la parcelle).

M. FOURNEL indique que pour la prochaine période d'animation pour les MAEC (en 2015), le SMBS a fait le choix de travailler à l'échelle communale et non à l'échelle du bassin hydrographique, pour que certains exploitants ne soient pas lésés par la limite hydrographique.

M. TELLIER trouve que le montant d'indemnisation de la nouvelle MAEC zh (100€/ha/an) n'est pas aussi incitatif qu'auparavant. Mme JOUE lui indique que cette MAEC zh peut être couplée à d'autres engagements unitaires, afin que le montant global soit équivalent aux anciennes MAEt zh.

Par ailleurs, pour les contrats signés avant 2014, les montants de compensation sont garantis 5 ans et payés intégralement par l'AESN.

2.5. Organisation des modalités de financement régionales pour les milieux aquatiques de Basse Normandie (AESN) (Thierry Lefèvre)

M. LEFEVRE présente les modalités de financement régionales de l'AESN.

2.6. Evolution des programmes de restauration/entretien des cours d'eau (Stéphane WEIL – CATER BN)

M. WEIL indique que du fait d'un achèvement progressif des phases de restauration initiale, une évolution des programmes vers d'autres volets, tels que la restauration hydro-morphologique, la maîtrise de l'érosion/ruissellement, la protection/restauration des zones humides, sera nécessaire. Dans ce cadre et pour accompagner le maître d'ouvrage dans ces nécessaires évolutions, l'accompagnement financier des partenaires institutionnels régionaux permet dans certains cas un dé plafonnement des aides sur le bassin Seine-Normandie jusqu'à 90% (inscriptions en fonctionnement : gestion végétation, renaturation, effacement d'obstacles, ...).

Cette évolution devra tenir compte du nouveau contexte réglementaire (MAPAM, GEMAPI) et des contraintes financières constantes à consentir.

L'assistance n'ayant pas de questions complémentaires, M. WEIL clos la séance.

3. Principales conclusions

Les principales conclusions suite aux échanges sont les suivantes :

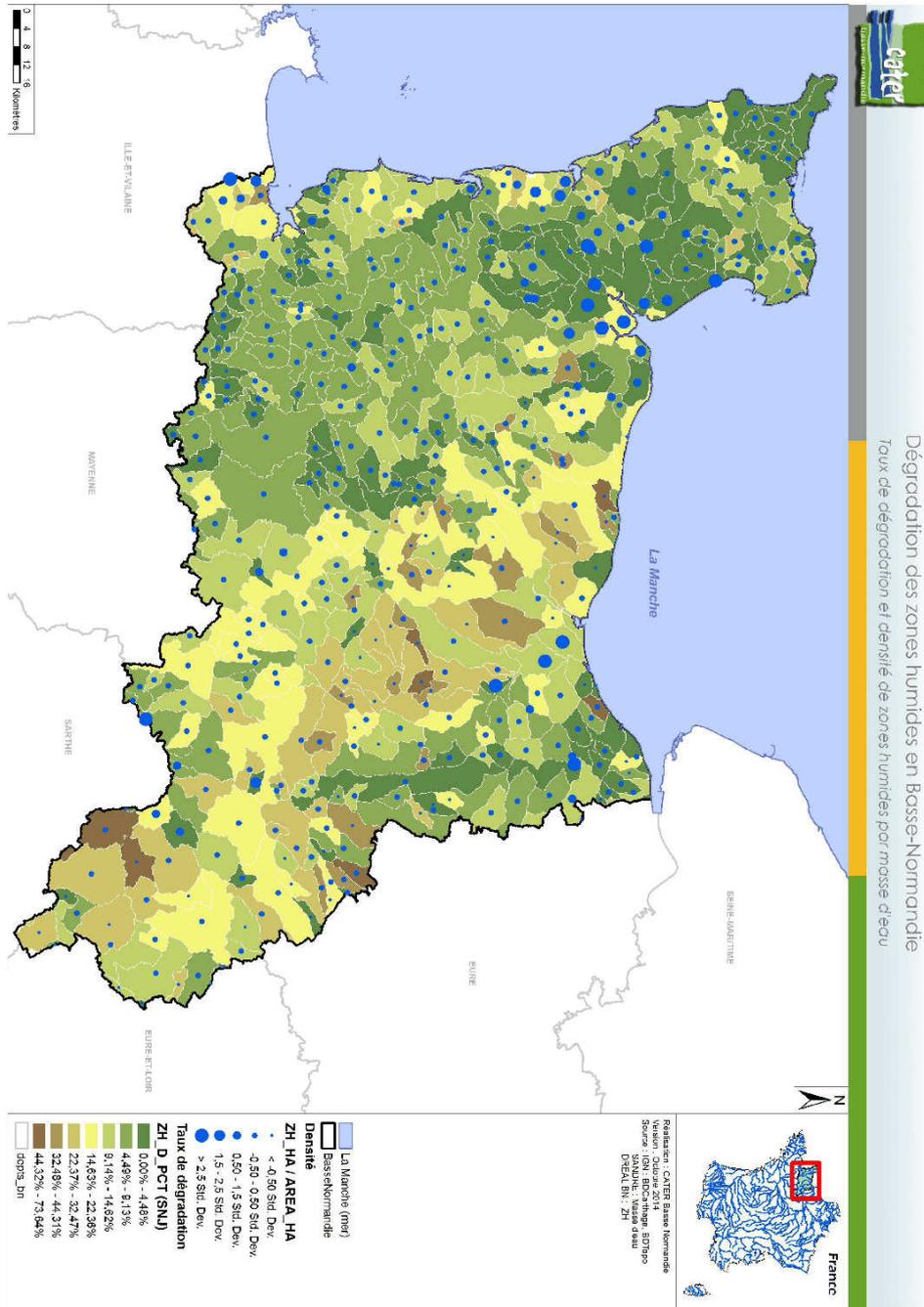
- Les cartes de priorisation pour une intervention en zones humides seront transmises à l'ensemble des acteurs concernés (Cf. PJ),
- Le partenariat avec le CEN de Basse-Normandie, les techniciens et la CATER devra être précisé quant aux démarches d'acquisition, de préservation et d'actions de restauration en zones humides à mettre en place,
- L'AESN doit recenser l'ensemble des structures susceptibles de porter une animation pour les MAEC zh sur leur territoire d'ici le 30 septembre pour une mise en œuvre en 2015,
- Les techniciens pour lesquels les PRECE sont en cours de finalisation ou en phase d'entretien sont invités à basculer sur d'autres volets, tels que le volet « zones humides », grâce à l'accompagnement technique et méthodologique disponible à la CATER. Des formations sur l'identification des zones humides, via les reconnaissances botaniques et pédologiques seront organisées en 2015 pour aider les techniciens à aborder cette thématique. Mme MAVOKA se tient à leurs dispositions pour intervenir au sein de leurs comités syndicaux ou conseils communautaires pour lancer la démarche « zones humides » et pour les guider quant à la réalisation de diagnostic de zones humides et de programmes d'actions.

Annexes

ANNEXE 1 : Cartographie de priorisation d'intervention en zones humides, selon le taux de dégradation et la densité de zones humides

ANNEXE 2 : Cartographie de priorisation d'intervention en zones humides, selon le taux d'urbanisation et la densité de zones humides

ANNEXE 1 : Cartographie de priorisation d'intervention en zones humides, selon le taux de dégradation et la densité de zones humides



ANNEXE 2 : Cartographie de priorisation d'intervention en zones humides, selon le taux d'urbanisation et la densité de zones humides

